



Curatelle renforcée et juge d'instance

Par **latisserande**, le **11/04/2019** à **15:38**

Bonjour à tous , je cherche à contrer une decision honteuse pour ma mere de 94 ans, qui a vecu chez moi apres le deces de mon pere pendant deux ans et demi..... depuis peu elle a demandé à reintegrer sa maison dont elle a paye l'usufruit et les impots etc.. la curatelle a initié avec la juge une audience pour mettre ma mere en Ephad de force alors qu'elle ne veut pas y aller tant qu'il sera possible de rester chez elle on l'a prise seule pdt plus de 1 h et fait dire des choses fausses et l'avocate qui nous accompagnait n'a pas eu droit à la parole ni la gestionnaire de cas du conseil general ni moi... Mais j'ai parlé de leur façon de proceder et on voulait me faire signer le compte rendu du greffe sans le lire je l'ai lu en diagonale mais je n'ai vu que ma mere etait denutrie en rentrant à l'hopital apres une bronchite tenace qui a duree six mois elle avait en effet perdue 5 kg.... et le medecin traitant la disait trop lourde pour sa taille 60 kg pour 1m55... je lui ai donné les complements alimentaires prescrits par l'hopital des que j'ai pu les avoir avant elle refusait de prendre le clinutren on m'a accusée de ne pas avoir donné ses complements ce qui est faux ...maintenant apres une expertise d'un medecin de la liste des experts aupres des tribunaux on la dit senile ce qui est faux elle n'a pas de memoire immediate c'est vrai mais pour le reste elle marche a des auxiliaires de vie matin midi et soir et moi le reste du temps et des amis qui viennent la voirelle venait de rentrer chez elle, contre l'avis du tribunal qui voulait que je la garde chez moi 24 h/24 la difference entre être elle dans les memes conditions je ne la vois pas ...si ce n'est mon epuisement d'aidant... j'ai accepté un hebergement temporaire de 3 semaines pour qu'elle se repose....et pour me reposer moi aussi ...dormir ...elle est la bas depuis 2 semaines... je demande une contre expertise car deja ma mere a reçu une convocation pour le 6 juin au tribunal d'instance et j'ai un mois pour tout faire contre expertise et avocat maman est au courant et refuse d'aller en maison de retraite comme elle dit definitivement mme si elle s'est adaptée la ou elle est actuellement que me conseillez vous de faire je dois faire un courrier au medecin expert pour la contre expertise

JE VOUS REMERCIE DE M' AIDER SI VOUS POUVEZ

Par **Visiteur**, le **11/04/2019** à **15:47**

Bonjour

Si tutelle ou curatelle il doit y avoir, le juge donne en général priorité à la famille.